



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales , C. P. 2016 – 1950 Sion 2 – CCP 87-
187745-4

Pie XII et la “légende noire” sur les Juifs

1950 SION 2
JAB

L'Agence catholique de Bruxelles rapportait le 21 février 2001 que le Rabbin David Dalin, de New York, demandait que pie XII soit officiellement reconnu comme un «juste entre les nations». Avec celle de l'écrivain Antonio Gaspari et son ouvrage *Les juifs sauvés par Pie XII*, paru le 16 février 2001, la voix du rabbin américain venait donc au secours du pape Pacelli, accusé par certains de complicité passive avec le régime nazi durant la Seconde Guerre mondiale. Pour lui, «dans le Talmud, il est écrit : “Qui sauve une vie, sauve le monde entier”, et bien, plus que tout autre au XX^e siècle, Pie XII a respecté ce principe. Aucun autre pape n'a été aussi magnanime avec les Juifs. Toute la génération des survivants de l'Holocauste témoigne que Pie XII a été authentiquement et profondément un juste.»

C'est par ces paroles que se conclut un long article du rabbin David Dalin dans la revue *The Weekly Standard*, qui écrit encore : «Contrairement à ce qu'a écrit John Cornwell, selon lequel Pie XII aurait été “le pape d'Hitler”, je crois que le pape Pacelli a été le plus grand soutien des Juifs.» Il faut savoir que l'un des livres de Dalin, *Religion and State in the American Jewish experience*, a été déclaré l'un des meilleurs travaux académiques en 1998.

Ce même rabbin a donné différentes conférences sur les rapports entre juifs et chrétiens au **Hartford Trinity College**, à l'**Université Georges Washington** et au **Queens College** de New York. Il soutient que les nombreux livres publiés sur Pie XII récemment manifestent une incompréhension sur la façon dont Pie XII s'est opposé au nazisme et de ce qu'il a fait pour sauver des Juifs de la Shoah. Il cite à ce propos des faits, des documents, des déclarations et divers ouvrages. «Pie XII, écrit-il, fut l'une des personnalités les plus critiques envers le nazisme. Sur 44 discours que Pacelli a prononcés en Allemagne entre 1917 et 1929, 40 dénoncent les dangers imminents de l'idéologie nazie. En mars 1935, dans une lettre ouverte à l'évêque de Cologne, il appelle les nazis “faux prophètes à l'orgueil de Lucifer”. La même année, dans un discours à Lourdes, il dénonçait “les idéologies possédées par la superstition de la race et du sang.” Sa première encyclique en tant que

pape, *Summi pontificatus* était si clairement antiraciste que les avions alliés en lâchèrent des milliers de copies sur l'Allemagne pour y nourrir un sentiment antiraciste.»

A ceux qui reprochent à Pie XII de n'avoir pas parlé assez fort contre le nazisme, Dalin rapporte les propos de Markus Melchior, grand rabbin du Danemark, et Ponte (du B'nai B'rith), qui a survécu à la Shoah : «Si le pape avait parlé, Hitler aurait massacré beaucoup plus que six millions de Juifs et peut-être dix millions de catholiques.» Il rapporte aussi ceux du procureur Kempner, représentant les États-Unis au procès de Nuremberg : «Toute action de propagande inspirée par l'Église catholique contre Hitler aurait été un suicide ou aurait porté à l'exécution de beaucoup plus de Juifs et de catholiques.» A propos de l'aide apportée aux Juifs, le rabbin Dalin rappelle : «Au cours des mois où Rome a été occupée par les nazis, Pie XII a donné pour instruction au clergé de sauver des Juifs par tous les moyens. Le cardinal Boetto de Gênes en sauva à lui seul au moins 800, l'évêque d'Assise 300. Lorsqu'on a remis au cardinal Palazzini la médaille des “justes” pour avoir sauvé des juifs au séminaire romain, il affirmait : “Le mérite en revient entièrement à Pie XII qui a ordonné de faire tout ce qui était possible pour sauver des juifs de la persécution.”» L'aide apportée par le pape Pacelli était si connue qu'en 1955, à l'occasion des célébrations du 10^{ème} anniversaire de la Libération, l'Union des Communautés Israélites proclamait le 17 avril «Jour de gratitude» pour l'assistance fournie par le pape durant la guerre.

La seconde dépêche provient de l'agence de presse catholique **Zenit** (étroitement liée au Vatican), en date du 29 mai 2001. Curieusement cette information ne fut pas reprise par l'édition française. Censure ? La voici donc traduite pour la première fois en français. Sous le titre *Pie XII craignait une réaction brutale contre les Juifs. Il savait qu'une protestation coûterait des vies*, l'agence présente un livre publié en Italie sur le pseudo-silence du pape, et qui donne des détails jusqu'à présent inédits : *Pio XII, Papa degli ebrei* (Pie XII, le Pape des Juifs), sorti aux éditions Piemme et rédigé par Andrea Tomielli,

correspondante au Vatican pour *Il Giornale*. L'auteur reconstitue le débat autour du pape Eugenio Pacelli. Le monde juif a félicité Pie XII durant sa vie et après sa mort. Mais sa réputation a été attaquée après la publication dans les années 60, de la pièce *Le Vicaire* et, plus récemment dans le livre de l'écrivain britannique John Cornwell, *Le Pape d'Hitler*.

Selon ce nouvel ouvrage d'Andrea Tomielli, Pie XII dit un jour au père Pirro Scavizzi, un prêtre qui recueillait des informations sur les victimes des persécutions nazies : «Après

bien des larmes et beaucoup de prières, j'ai estimé que ma protestation aurait déclenché la colère la plus féroce contre les Juifs, et multiplié les actes cruels, alors qu'ils étaient sans défense. Peut-être mes protestations m'auraient-elles gagné l'éloge du monde, mais elles auraient aussi causé aux pauvres Juifs une persécution bien plus implacable que celle dont ils souffraient déjà»

Emmanuel Ratier.

(Extrait de *Monde et Vie*, 14.2.2002, n°695, p. 9)

Pie XII et les juifs La vérité sur *Le Vicaire et Amen*

Le film de Costa Gavras, *Amen*, sorti le 27 février 2002, est la reprise au cinéma de la pièce de théâtre de Rolf Hochhuth *Le Vicaire*, montée en 1963. La thèse est simple : par son silence pendant la Seconde Guerre mondiale sur les persécutions contre les juifs, le Pape Pie XII se serait objectivement rendu coupable de complicité avec le nazisme. L'affiche du film qui représente une croix latine prolongée d'une croix gammée manifeste clairement cet amalgame.

Que dit l'histoire sur l'action réelle de Pie XII en faveur des juifs ?

L'action discrète, mais concrète, de PIE XII fut plus efficace que les déclarations fracassantes pour sauver les juifs. Par exemple :

L'Œuvre de Saint Raphaël, voulue par Pie XII, établit de faux papiers et fournit des fonds pour le passage vers l'Amérique de plusieurs dizaines de milliers de juifs. 90% de la population israélite résidant en Italie est mise à l'abri dans des couvents.

En 1943, 400 réfugiés juifs sont logés au Vatican. Le 20 septembre 1943, le grand rabbin de Rome reçoit l'ordre de fournir aux SS dans les 24 heures, 50 kilos d'or sous peine de la déportation immédiate de tous les juifs de la ville (8'000 personnes). Ne parvenant à collecter que 35 kilos, le grand rabbin Zolli s'adresse à Pie XII qui donne l'ordre de fournir les 15 kilos manquants (alors que des communautés catholiques de Rome avaient de leur côté rassemblé également ces 15 kilos).

Sur le prétendu silence de Pie XII

Dans son radio-message de Noël 1942, Pie XII évoque «ces centaines de milliers de personnes qui par le seul fait de leur nationalité ou de leur race ont été vouées à la mort.»

Le 26 juillet 1943 les évêques de Hollande, dans une Lettre pastorale, condamnent publiquement les persécutions antisémites : aussitôt celles-ci s'amplifient, entraînant 40'000 morts supplémentaires, dont Edith Stein. Cet événement tragique dissuada Pie XII d'intervenir à nouveau publiquement comme il en avait l'intention.

Que dirent les témoins ?

«L'Eglise catholique a été **la seule** à éléver la voix contre l'assaut mené par Hitler contre la liberté» (Albert Einstein).

«Aucun héros de l'histoire n'a commandé armée plus vaillante, plus attaquée, plus héroïque que **Pie XII au nom de la charité chrétienne**» (Israel Zolli, grand rabbin de Rome qui, en voyant la charité de Pie XII, se convertit en 1943 et prit le prénom de baptême d'Eugenio en hommage à Pie XII (Eugenio Pacelli).

«Je peux affirmer que **le pape personnellement, le Saint Siège, les nonces et toute l'Eglise catholique, ont sauvé de 150'000 à 400'000 juifs d'une mort certaine**» (Pinhas Lapid, consul d'Israël à Milan).

«Nous partageons la douleur de l'humanité... Pendant la décennie de la terreur nazie, quand notre peuple a subi un martyre terrible, **la voix du pape** s'est élevée pour condamner les persécuteurs et pour invoquer la pitié envers leurs victimes» (Mme Golda Meir, ancien Premier ministre d'Israël au moment du décès de Pie XII).

Que dit-on aujourd'hui ?

Le rabbin David Dalin de New York demande que Pie XII soit officiellement reconnu comme un «**juste**».

«La superposition de la croix chrétienne et de la croix nazie crée une identification intolérable du symbole de la foi des chrétiens avec celui de la barbarie nazie» (Conférence des évêques de France).

«(l'affiche) blesse profondément les fidèles chrétiens. De plus, elle ouvre la route à un amalgame dangereux qui identifie nazisme et christianisme» (Richard Prasquier, président du Comité français pour la mémoire de la Shoah).

Le film *Amen*, comme la pièce de théâtre *Le Vicaire*, ne repose sur aucun fondement historique sérieux. C'est une arme contre l'Eglise et plus particulièrement contre la Tradition de l'Eglise incarnée par Pie XII.

Certains reprochèrent à Pie XII son «silence». Il serait paradoxal que l'on reprochât à l'Eglise de France et à ses fidèles leur silence.

Pour l'honneur de Pie XII et de l'Eglise, faites des photocopies de ce tract et diffusez-le.

La messe, c'est ma vie !

Pour m'unir à Jésus, Prêtre et Victime

Par Lui, avec Lui et en Lui, rendre gloire et honneur au Père tout-puissant, dans l'unité d'amour du Saint-Esprit, j'offre Messe et Communion de chaque jour.

Par la pensée, je veux assister aux Messes qui se disent sans cesse tout autour de la terre, car je sais qu'à toute heure du jour et de la nuit, le Saint Sacrifice est offert à Dieu.

Dès que je me recueille, ne serait-ce qu'un instant, je vois toujours une Hostie et un Calice qui s'élèvent entre le ciel et la terre, au pied de la Croix toujours dressée depuis le Calvaire, pour la rédemption du monde.

Je les offre à la Très Sainte Trinité, pour sa gloire et pour le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour la conversion des pécheurs, pour la délivrance des âmes du purgatoire, pour l'expansion de la Sainte Église, pour ma propre sanctification et pour toutes mes intentions personnelles.

Pour les quatre fins du Sacrifice, je remplirai tous mes principaux devoirs de religion ;

ADORER, REMERCIER, REPARER, DEMANDER

Valeur infinie du Saint Sacrifice de la Messe

La mort de N.S. Jésus-Christ sur la croix, au Calvaire, voilà le **grand trésor**. Le Saint Sacrifice de la Messe est la **cléf** qui nous ouvre ce trésor, et nous pouvons y puiser à pleines mains. Chaque fois que nous assistons pieusement à la Messe, nous obtenons les mêmes faveurs que si nous eussions été présents à la Mort sanglante de Jésus, au Calvaire, il y a dix-neuf siècles.

Après la Consécration, Jésus est aussi réellement présent sur l'autel qu'il l'était dans l'étable de Bethléem, à sa naissance dans la nuit de Noël; sur l'autel, il s'offre à son Père pour le salut du monde comme il l'a fait dans la crèche.

Notre-Seigneur a révélé à sainte Mechtilde que nous pouvons à la Sainte Messe, **offrir Jésus à son Père** comme un trésor qui nous appartient, et que nous en serons récompensés généreusement.

Au moment où le prêtre élevait la Sainte Hostie, sainte Colette a vu Notre-Seigneur sur la croix couvert de sang et de plaies, et priant pour les pécheurs.

Par une seule Messe entendue dévotement, nous procurons à Dieu plus de gloire et nous amassons plus de mérites, que toutes les autres prières et bonnes œuvres.

Par une seule Messe, nous expions plus de péchés, que par les pénitences les plus austères.

Par la Sainte Messe, nous témoignons à la Très Sainte Trinité toute la reconnaissance que nous Lui devons.

Les messes que nous entendons dévotement pendant notre vie sur la terre, nous sont plus utiles que celles qui seront offertes pour nous après notre mort.

Lorsque nous assistons à la Sainte Messe pour honorer un saint, nous faisons ce qui lui est le plus agréable; alors, il prend toutes nos intentions à cœur.

En assistant dévotement au S. Sacrifice de la Messe

– On préserve de bien des malheurs soi-même et ceux pour lesquels on prie;

– On obtient des bénédictions pour ses affaires spirituelles et temporelles;

– On obtient le pardon des fautes véniales dont on est résolu de se corriger;

– On obtient la force de vaincre les tentations;

– On obtient la conversion des pécheurs et la guérison des malades;

– On obtient la délivrance des âmes du purgatoire;

– On obtient la grâce de faire une bonne mort;

– On obtient de souffrir moins dans le Purgatoire;

– On obtient, pour le ciel, une augmentation de gloire et de bonheur pendant toute l'éternité.

Faisons célébrer des Messes pour honorer nos Saints Patrons; pour aider la Sainte Église, pour les Missions; pour les intentions du Souverain Pontife et de Monseigneur l'Évêque; pour la sanctification du Clergé et des Communautés religieuses, pour les vocations sacerdotales et religieuses, pour les Œuvres d'action catholique; pour la conversion des pécheurs, des païens, des hérétiques, des communistes; pour notre patrie, pour notre paroisse, pour nos familles; pour nos défunt, pour les Ames du purgatoire les plus abandonnées, enfin pour tous nos besoins personnels.

Au sortir de la vie, lorsque le Souverain Juge nous demandera compte de toutes les actions de notre vie, et mettra dans la balance nos mérites et nos péchés, les Messes offertes et entendues dévotement seront d'un grand poids pour notre salut, surtout si nous avons pris part au Saint Sacrifice par des communions ferventes.

Si par négligence, vous manquez la Messe, vous faites une perte d'un prix infini.

Faites des sacrifices pour ne pas manquer la Messe; sacrifiez un programme de télé, une invitation mondaine, pour ne pas manquer la Messe du lendemain matin; sacrifiez une friandise, un bonbon pour ne pas manquer la Communion.

Offrez à l'autel votre corps et votre âme, votre cœur avec ses affections, les travaux, les peines, les joies, les épreuves de la journée qui commence.

En retour, Jésus vous donnera à manger la Sainte Hostie, il vous communiquera sa vie divine, il vous comblera de ses grâces et de ses bienfaits.

A la fin de la Messe, le Prêtre vous bénira au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et Jésus ratifiera cette bénédiction et l'étendra sur toute votre journée.

Par la Messe et la Communion, vous commencerez déjà à vivre de la vie des Bienheureux du ciel, en attendant d'aller jouir avec eux de la Vision béatifique, où vous prendrez part au Sacrifice éternel de l'Agneau sans tache, sur l'autel d'or du Paradis, parmi les concerts des Anges et des Saints.

Voulez-vous glorifier Dieu et honorer les Saints ?

– Assistez dévotement à la Messe.

Voulez-vous sauver beaucoup d'âmes ?

– Assistez dévotement à la Messe.

Voulez-vous obtenir beaucoup de grâces ?

– Assistez dévotement à la Messe.

Imprimatur. † George-Léon Pelletier,
Evêque des Trois-Rivières, 11 novembre 1948
Diffusion: Association Noël Pinot (Angers)
Pour la défense de la Messe traditionnelle.

Fin du schisme traditionaliste au Brésil : Vatican II d'un bon pas

Sous ce titre paraissait en janvier dernier le commentaire du Père Cottier, théologien de la *Maison Pontificale*, sur les accords des prêtres de Campos.

Bien que plusieurs mois se soient écoulés depuis sa parution, et que ce sujet ait été largement traité en d'autres publications, ce texte semble garder toute son actualité pour nous, à cause de l'éclairage qu'il apporte au problème du "légalisme" prononcé par certains

Le «théologien du Pape» commente le revirement des lefebvristes

Rome, 20 janvier 2002 (Zenit org-Avvenire) : «Une bonne nouvelle. Une rupture réduite justement dans la semaine de l'Unité des Chrétiens». Le père Georges Cottier, ordinairement connu comme le théologien du Pape (sa charge officielle est "théologien de la *Maison Pontificale*"), commente ainsi le retour à la communion de la Fraternité schismatique du Brésil, ralliée à la thèse de l'archevêque français Marcel Lefebvre.

«Jean Paul II a permis que la Fraternité St Jean-Marie Vianney puisse continuer de célébrer la messe selon le rite de St Pie V. Il serait erroné – explique le religieux dominicain – d'interpréter la décision officielle de vendredi dernier comme un pas en arrière par rapport au Concile Vatican II.»

Dès le début – rappelle le père Cottier – **était prévue la possibilité** dans certains cas (par exemple pour les prêtres âgés), de continuer de célébrer selon ce rite. Après le schisme de Lefebvre on accorda à la Fraternité St Pierre la permission de maintenir vivante cette tradition. De plus le Pape a ordonné qu'au moins dans les grandes villes il y ait un lieu où serait célébrée la messe en latin, y compris selon le rite de St Pie V.

Quelle est la nouveauté dans cet événement ?

– **Père Cottier** : Derrière le schisme de Lefebvre il y a beaucoup plus : il y a le rejet du Concile, de l'œcuménisme, du principe de la liberté religieuse. Un rejet global dont la liturgie n'est que le drapeau; beaucoup de personnes suivent Lefebvre seulement à cause de la liturgie. Depuis la rupture (30.6.1988) jusqu'à aujourd'hui, beaucoup de ses adeptes sont revenus à la pleine communion avec l'Église catholique. Mais la condition principale [à ces retours] a toujours été la pleine reconnaissance de l'autorité du Concile Vatican II. C'est ce que le groupe le plus important, celui d'Écône, n'a pas accepté à ce jour.

Un des piliers de Vatican II, mais aussi un obstacle, c'est la constitution "Sacrosanctum Concilium" sur la liturgie

– **Père Cottier** : C'est un des plus beaux textes du Concile. Mais il ne faut pas l'identifier avec tous les aspects que la réforme liturgique a pu revêtir en pratique. Nous ne pouvons pas nier que les premières années, surtout dans certains pays, il y eut beaucoup de désordres. Prenons un exemple : le grégorien. Dans une certaine phase il a été violemment combattu. Et pour le remplacer avec quoi ? Avec

des chants qui ont bien peu de religieux. Ou avec une liturgie «bavarde» dans laquelle il n'y a pas de place pour le silence. Des personnes ont souffert de cela. Certains fidèles se sont reconnus en Lefebvre probablement sans bien se rendre compte du problème sous-jacent.

D'accord. Mais avec l'expansion de l'usage du rite de Pie V, on ne court pas le risque d'augmenter la confusion ?

– **Père Cottier** : Les différences ont toujours existé. Je suis dominicain, et avant le Concile nous avions une liturgie dominicaine qui diffère du rite romain. Mais l'unité n'était pas compromise pour autant. On peut très bien accepter "Sacrosanctum Concilium" tout en maintenant une spécificité propre. Rappelons que le même Concile ne pensait pas à une célébration exclusive en langue vernaculaire : le canon aurait dû rester en latin. La réforme liturgique a fait un pas de plus. Tenant compte de la majorité des fidèles, elle a opté pour une célébration appropriée. Toutefois ceci ne signifie pas que le désir de retrouver dans la tradition une intériorité plus profonde, du silence, de la beauté, soit inadmissible.

Comment concilier cette spécificité avec la communion effective de toute l'Église ?

– **Père Cottier** : Beaucoup de lefebvristes prétendent que la messe de Paul VI n'est pas valide. Maintenant du moins ce groupe ne pourra plus penser ainsi. **Peu à peu il faut espérer d'autres pas : par exemple qu'ils participent aussi à la concélébration dans le rite réformé.** Mais il ne faut rien précipiter. L'important est que dans leur cœur ils ne la rejettent pas. La communion retrouvée dans l'Église a son propre dynamisme intérieur **qui mûririra**.

Avec le geste de cet hiver, l'application du Concile a fait un pas en avant chez les autres ?

– **Père Cottier** : Cela avance certainement. Dans Vatican II il n'y a aucun désir de rupture. Son intention était de mettre l'Église en relation plus étroite avec les exigences pastorales, avec la mission, avec leur même culte divin. Le Concile a un sentiment très fort de la centralité de la liturgie dans la vie de l'Église. Et s'il y a un endroit privilégié de la communion c'est bien l'Eucharistie. Nous nous réjouissons de cette réconciliation. **J'espère qu'elle ouvrira la voie aux autres.** Dans ce processus la communion avec le successeur de Pierre est fondamentale, mais aussi dans la liturgie. Jusqu'à maintenant dans la messe célébrée par les lefebvristes il n'y a pas cette "communication" avec le Pape. Maintenant, du moins au Brésil, ce ne sera plus ainsi.

(Traduit de l'espagnol par nos soins).

Les accords entre Campos et le Vatican

par Fr. Thomas d'Aquin, prieur du Monastère *Santa Cruz*, au Brésil

La position du Monastère de la Sainte-Croix devant ces accords ne saurait être que la réprobation car il s'agit d'un acte qui comporte en soi une grave équivoque et un grand danger.

L'équivoque consiste à faire croire à plusieurs que la vérité peut tolérer l'erreur, que le progressisme et la foi catholique peuvent coexister pacifiquement, qu'un accord pratique est possible sans «accord» doctrinal, ou mieux, sans que «*la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle*» (Déclaration de Mgr Lefebvre du 21 novembre 1974). Comment obtenir une union en dehors de la vérité, comme le rappelait Mgr Fellay dans la *Lettre aux amis et bienfaiteurs* du 5 mai 2001 ? D'ailleurs, ce climat équivoque et ambigu se fait remarquer par les affirmations de la presse qui parle de «*la fin du schisme*» (qui n'a jamais existé) et de «*la levée de l'excommunication de Dom Licinio Rangel*» (qui, elle non plus, n'a jamais existé), et qui emploie d'autres expressions du même genre qu'on rencontre aussi dans les textes officiels. Il est à remarquer que Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer continuent d'être toujours considérés comme rebelles, proscrits, morts dans le schisme, etc., alors que c'est tout le contraire qui est vrai.

Après l'équivoque, vient le danger. Ce danger consiste, ni plus ni moins, dans la diminution de la foi, à cause du contact avec les progressistes, du silence imposé par les bonnes relations avec le Vatican, silence qui ne peut amener qu'à un affaiblissement du témoignage que les prêtres et les fidèles ont le devoir de rendre. Or on court toujours le danger de perdre ce qu'on ne défend plus, comme une propriété envahie et mal défendue.

A ces deux maux, nous pouvons ajouter une troisième raison de refuser tout genre d'accord semblable à celui qui

vient d'être conclu : la légitime méfiance que nous avons vis-à-vis des autorités romaines. Cela fait plus de trente années que ces mêmes autorités persécutent les catholiques fidèles et protègent, habituellement, les modernistes, les prêtres marxistes, progressistes, charismatiques, etc., sans parler des éloges décernés à Luther, des honneurs cardinalices accordés à Kasper et autres absurdités. Comment avoir confiance en ces prélates ? Comment ne pas penser (eux-mêmes commencent d'ailleurs à le dire) qu'ils ne cherchent pas, tout simplement, à assimiler, dévorer, éliminer ce qui reste de résistance aux erreurs modernes, déjà condamnées par notre Mère la sainte Église contre laquelle «*les portes de l'enfer ne prévaudront jamais*» ? L'agence Zénith n'a-t-elle pas rapporté l'interview du R.P. Cottier O.P., théologien du pape, qui dit que Rome n'est pas pressée, mais qu'elle désire un jour voir Campos concélébrer la nouvelle messe ? Comment donner notre confiance à ces modernistes ? Et que dire d'Assise, «*ce péché public contre l'unicité de Dieu, contre le Verbe incarné et son Église*», comme en parlaient Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer en 1986, et comme en parle non moins énergiquement Mgr Fellay aujourd'hui ?

Entrer dans leur jeu, c'est s'exposer à être pris dans le dynamisme propre de la **communion avec les fauteurs d'erreurs**. Ce dynamisme conduit peu à peu aux pires conséquences.

Que Notre Dame suscite à Campos une salutaire réaction pour que ce malheureux accord soit rompu, grâce à une prise de position intransigeante des prêtres et des fidèles formés par Mgr de Castro Mayer. C'est le miracle que nous osons demander dans nos prières.

Fr. Thomas d'Aquin, le 14 février 2002

LE PRÊTRE

Quelle meilleure occasion que la première messe solennelle d'un jeune prêtre **pour dire ce qu'est le prêtre** ?

Et que dire alors si l'**explication du sujet est multipliée par 4** ? C'est pourtant ce qui se passe avec cette K7 : 4 prédicateurs, à l'occasion de premières messes, nous parlent de ce grand et inépuisable mystère qu'est le prêtre.

Été 2002 : sermons des premières messes des quatre jeunes prêtres Suisses Romands de la FSSPX :

– 29 juin 2002, Écône : sermon de M. l'abbé **Michel Koller** pour la 1ère Messe de l'abbé

Marc Jacot

– 30 juin 2002, Écône : sermon de M. l'abbé **Denis Puga** pour la 1ère Messe de l'abbé **Patrick Abbet**

– 6 juillet 2002, Écône : sermon de M. l'abbé **Philippe Lovey** pour la 1ère Messe de l'abbé **Firmin Udressy**

– 7 juillet 2002, Bulle : sermon de M. l'abbé **Niklaus Pfluger** pour la 1ère Messe de l'abbé **Michaël Demierre**

Les bienfaits de la messe tridentine

Le cardinal Alfons Stickler, ancien préfet des Archives et de la Bibliothèque du Vatican, a prononcé aux États-Unis une importante conférence sur «les bienfaits de la messe tridentine». Le texte de cette conférence a été publié dans le magazine américain *The Latin Mass* (1) de l'été 1995, dans lequel figurait aussi un entretien avec le cardinal Stickler. Il nous a paru intéressant de faire connaître au public ces réflexions d'un haut dignitaire de l'Église. Nous remercions *The Latin Mass* de nous avoir autorisés à reproduire le texte intégral de la conférence du cardinal Stickler. – C.G.

La messe tridentine désigne le rite de la messe fixé par le pape Pie V à la demande du Concile de Trente et promulgué le 5 décembre 1570. Ce missel comporte l'ancien rite romain, dans lequel ont été supprimés différents ajouts et altérations. Au moment de cette promulgation, les rites existant depuis au moins deux cents ans ont été conservés. Il est donc plus correct d'appeler ce missel la liturgie du pape Pie V.

Foi et liturgie

Dès les origines de l'Église, la foi et la liturgie ont été intimement liées. Le Concile de Trente lui-même en est l'une des preuves : il déclara solennellement que le Sacrifice de la messe est au centre de la liturgie catholique, contrairement à l'hérésie de Martin Luther qui niait que la messe fût un sacrifice.

L'histoire du développement de la foi nous apprend que cette doctrine a été fixée avec autorité par le Magistère, dans l'enseignement des papes et des Conciles. Nous savons également que dans toute l'Église, et particulièrement au sein des Églises orientales, la foi était le plus important facteur de développement et de formation de la liturgie, surtout par la messe.

Nous trouvons des arguments convaincants sur cette question dans les premiers siècles de l'Église. Le pape Célestin 1er écrivait aux évêques de Gaule en 422 : *Legem credendi, lex statuit supplicandi* – la loi de la prière fixe la loi de la foi. Cette idée a été reprise ultérieurement par l'expression : *lex orandi, lex credendi* (telle prière, telle foi).

Les Églises orthodoxes ont gardé la foi à la liturgie

Le Pape, dans sa dernière lettre (aux Églises d'Orient) montre l'importance de cette question, puisqu'il écrit que l'Église latine a quelque chose à apprendre des Églises orientales, notamment en matière de liturgie...

Sur les déclarations conciliaires

Il n'est pas rare de négliger la différence entre deux sortes de déclaration et décisions conciliaires, à savoir ce qui relève de la doctrine (théologie) et ce qui relève de la discipline.

La plupart des Conciles contiennent des déclaration à la fois doctrinales et disciplinaires. Certains Conciles ne comportent pas de déclarations ou décisions disciplinaires : d'autres n'ont pas d'affirmations doctrinales, mais uniquement des directives disciplinaires. Beaucoup de Conciles orientaux, après celui de Nicée, ne traitèrent que des questions de foi. Le second Concile de Toulon en 691 fut un Concile entièrement oriental – un Concile qui ne donna que des déclarations et ne prit que des décisions d'ordre disciplinaire, parce que les Églises d'Orient avaient été négligées lors de précédents Conciles. Ce Concile raviva les questions de discipline auprès des Églises orientales, surtout l'Église de Constantinople.

Doctrine et discipline

Ces remarques sont importantes parce que nous trouvons explicitement dans le Concile de Trente, *les deux notions* : des chapitres et des Canons qui traitent exclusivement des questions de foi; et ensuite, dans presque toutes les autres sessions, après les chapitres et Canons théologiques, des sujets d'ordre exclusivement disciplinaire. La distinction est importante. Tous les Canons théologique affirment que quiconque s'oppose aux décisions du Concile est exclu de la communauté – *anathema sit*. Mais le Concile n'a jamais institué d'anathème pour des questions purement disciplinaires – les sanctions conciliaires ne touchent que les déclarations doctrinales.

Enseignement du Concile de Trente sur la messe

Cela va nous aider à poursuivre notre réflexion. J'ai déjà fait remarquer le lien entre la foi et la prière – entendons la liturgie – et tout spécialement entre la foi et la plus haute forme de liturgie, c'est-à-dire le culte public.

L'expression classique de ce lien est donné par le Concile de Trente, qui traita de ce sujet en trois sessions : la treizième session d'octobre 1551, la vingtième session de juillet 1562, qui traite du sacrement de l'Eucharistie, et surtout la vingt-et-unième session de septembre 1562, qui établit les chapitres et Canons dogmatiques concernant le Saint Sacrifice de la messe. A cela s'ajoute un décret spécifique sur **ce qui doit être observé et ce qui doit être évité**, lors de la célébration de la messe. C'est une **déclaration majeure**, officielle et classique qui transmet avec autorité l'esprit de l'Église en la matière.

Le décret étudie en premier la nature de la messe. Martin Luther renia ouvertement et nettement cette nature même, en déclarant que la messe n'est pas un sacrifice. Il faut noter, de façon à ne pas troubler les fidèles peu avertis, que les Réformateurs n'éliminèrent pas immédiatement toutes ces parties de la messe qui expriment la foi véritable et contre-carrent leurs nouvelles doctrines. Par exemple, ils gardèrent l'élévation de l'Hostie entre le Sanctus et le Benedictus.

Pour Luther et ses adeptes, le culte consistait principalement en une prédication destinée à instruire et à édifier, interrompue de prières et d'hymnes. La réception de la Sainte Communion n'était qu'un événement secondaire. Luther maintient cependant la Présence du Christ dans le pain au moment de sa réception, mais il nia fortement le Sacrifice de la messe.

Au regard de cette négation nous pouvons mieux comprendre les défectuosités qui s'ensuivirent dans la liturgie protestante, liturgie totalement différente de celle de l'Église catholique. Nous comprenons mieux également la raison pour laquelle le Concile de Trente a défini la foi catholique en ce qui concerne la nature du Sacrifice eucharistique : ce sacrifice est une véritable force pour notre salut. Dans le sacrifice de Jésus-Christ, le prêtre se substitue au Christ lui-même. Par le fait de son ordination, il est un véritable *alter Christus*. Par la réalisation de la consécration, le pain est changé en Corps du Christ et le vin en Son Sang. L'opération de Son Sacrifice est l'adoration de Dieu.

Le Concile spécifie que ce Sacrifice n'est pas un nouveau sacrifice indépendant du sacrifice unique de la Croix : il dépend de ce Sacrifice unique du Christ, actualisé de façon non-sanglante, et rend ainsi substantiellement présents le Corps et le Sang du Christ, qui demeurent cependant sous les apparences du pain et du vin. Il n'existe pas, en conséquence, un nouveau mérite sacrificiel : mais bien le fruit infini du sacrifice sanglant de la Croix que Jésus-Christ produit ou réactualise constamment dans la messe.

Il s'ensuit que l'acte du Sacrifice se fait lors de la Consécration; l'Offertoire (par lequel le pain et le vin sont préparés en vue de la Consécration) et la Communion font partie intégrante de la messe, mais ne constituent pas l'essentiel de la messe. La partie essentielle est la Consécration, par laquelle le prêtre, en la personne du Christ, et suivant le même exemple, prononce les paroles de consécration utilisées par le Christ.

Cela explique pourquoi la messe **n'est pas et ne peut pas être une simple célébration de communion, ou un souvenir – ou mémorial – du sacrifice de la Croix**, elle est bien la réactualisation véritable, non-sanglante, du sacrifice de la Croix.

Nous pouvons désormais comprendre pour la même raison pourquoi la messe est un renouvellement efficace du sacrifice de la Croix. Elle est essentiellement une adoration de Dieu, qui n'est offerte qu'à Lui. Cette adoration donne immédiatement lieu à d'autres actes : la louange, l'action de grâces pour toutes les grâces reçues, le regret de nos péchés, les demandes de grâces indispensables. La messe peut bien sûr être offerte pour une ou pour toutes ces intentions diverses. Les chapitres et les Canons de la session 22 du Concile de Trente ont institué et promulgué l'ensemble de ces données doctrinales.

Les anathèmes du Concile de Trente

Cette nature fondamentalement théologique de la messe a plusieurs conséquences. La première est celle du Canon de la messe.

La liturgie romaine n'a toujours contenu qu'un seul Canon introduit par l'Église voilà plusieurs siècles. Le Concile de Trente affirma expressément, au chapitre 4, que ce Canon ne peut contenir d'erreur, en réalité il ne contient rien d'autre que ce qui est rempli de sainteté et de piété, et rien qui n'élève pas l'âme des fidèles à Dieu. La composition de ce Canon est fondée sur les paroles même de Notre Seigneur, la tradition des apôtres et les réglementations de saints papes. Le Canon 6 au chapitre 4 traite de l'excommunication de ceux qui maintiennent que le Canon de la messe contient des erreurs et doit par conséquent être aboli.

Au chapitre 5, le Concile affirme que la nature humaine nécessite des signes extérieurs servant à éléver l'esprit aux choses divines. Pour cette raison, l'Église a introduit certains rites et signes : la prière silencieuse ou vocale, les bénédictions, les cierges, l'encens, les ornements, etc... La plupart de ces signes tirent leur origine des prescriptions apostoliques de la tradition.

Grâce à ces signes visibles de foi et de piété, la nature du Sacrifice est préservée. Les signes fortifient et encouragent les fidèles dans leur méditation sur les éléments divins contenus dans le Sacrifice de la messe. Pour sauvegarder cette doctrine, le Canon 7 traite de l'excommunication de ceux qui considèrent que ces signes extérieurs conduisent à l'impiété et non à la piété. Cela est un exemple de ce que j'ai dit plus haut : ce genre de déclaration, et le Canon qui la sanctionne, comporte un sens éminemment théologique, et non simplement disciplinaire.

Au chapitre 6, le Concile met en valeur le souhait de l'Église de voir tous les fidèles présents à la messe, recevoir la Sainte Communion; il déclare cependant que dans le cas où le prêtre célébrant la messe reçoit seul la Sainte Communion, cette messe ne doit pas être appelée privée ni être critiquée ou interdite pour autant. Car dans ce cas, les fidèles reçoivent la Communion spirituellement et, par ailleurs, tous les sacrifices offerts par le prêtre en tant que ministre officiel de l'Église, sont offerts au nom de tous les membres du Corps Mystique du Christ. Le Canon 8 traite donc de l'excommunication de tous ceux qui disent que de telles messes sont illicites et qu'elles doivent par conséquent être interdites – cela constitue une nouvelle déclaration d'ordre théologique.

Le chapitre 8 est consacré au langage spécifique utilisé pour la messe. Nous savons que toutes les religions usent d'une **langue sacrée** pour leur culte. Durant les trois premiers siècles, l'Église catholique romaine se servit du grec, qui était la langue commune à l'ensemble du monde latin. Au quatrième siècle, le latin devint la langue de référence dans tout l'Empire romain. Le latin resta des siècles durant, dans l'Église catholique romaine l'unique langue du culte. Tout naturellement, le latin devint la langue utilisée dans le rite romain, particulièrement en sa célébration principale, la messe. Cette situation se maintint alors même que le latin était remplacé, en tant que langue vivante, par toutes les langues vivantes romanes.

Le Concile de Trente : le latin et le silence

Demandons-nous pourquoi il n'y a pas eu de nouveau changement à ce moment-là. La réponse est que la divine Providence intervient même pour les choses de second ordre. Par exemple, la Palestine – Jérusalem – est le lieu où Jésus-Christ a opéré la Rédemption. Rome est le centre de l'Église. Pierre n'est pas né à Rome. Il est venu à Rome. Pourquoi ? Parce que c'était le centre de l'Empire romain – ce qui revient à dire, du monde. Ce qui a permis de propager la foi dans l'Empire romain, ce fut un élément humain, un événement historique, dans lequel intervient de façon certaine la divine Providence.

Le même phénomène se retrouve dans les autres religions. Pour les Musulmans, la vieille langue arabe est morte et pourtant elle reste la langue liturgique, la langue du culte. Pour les Hindous, c'est le sanskrit. A cause de ce lien nécessaire avec le surnaturel, tout culte requiert naturellement un langage religieux, qui ne peut être une langue «vulgaire».

Les pères du Concile savait parfaitement que la plupart des fidèles qui assistaient à la messe ne comprenaient pas le latin ni même ne pouvaient lire la traduction. **Les fidèles étaient généralement illétrés.** Les pères savaient également que le contenu de la messe est très instructifs pour les fidèles.

Cependant, ils n'approuvaient pas la vision des protestants qui pensaient qu'il était indispensable de célébrer la messe en langue vernaculaire. Afin de favoriser l'instruction des fidèles, le Concile ordonna de maintenir en tout lieu la vieille coutume approuvée par la Sainte Église romaine – qui est mère et maîtresse de toutes les Églises – et d'expliquer aux âmes le mystère central de la messe.

Le Canon 9 traite de l'excommunication de ceux qui affirment que la langue de la messe ne peut-être que vernaculaire. Il est à remarquer que, dans tout un chapitre et dans tout un Canon, le Concile de Trente a rejeté l'exclusivité de la langue «vulgaire» dans les rituels sacrés. De plus, il nous faut de nouveau bien voir que le caractère de toutes ces réglementations conciliaires n'est pas uniquement disciplinaire. Il est fondé sur les Considérations doctrinales et théologiques qui supposent la foi elle-même.

L'une des premières raisons de tout cela est la vénération due au mystère de la messe. Le décret qui suit ce chapitre et ce Canon et qui concerne ce qui doit être observé et évité lors de la célébration de la messe, déclare que «*l'absence de vénération ne peut être séparée de l'impiété*». Le manque de respect sous-tend toujours l'impiété. De plus le Concile a voulu sauvegarder les idées exprimées dans la messe, et la précision du latin préserve le contenu d'erreurs éventuelle dues à une imprécision linguistique.

La langue sacrée. La messe de saint Pie V et la messe de Paul VI

Il nous est plus facile maintenant d'évaluer et de comprendre le fondement théologique des discussions et réglementations du Concile de Trente en ce qui concerne la messe, **considérée comme le sommet de la liturgie sacrée**. Nous comprenons mieux combien les apports théologiques de la messe tridentine constituent une réponse aux graves controverses du protestantisme, non seulement comme réponse à l'époque du Concile, mais également

comme référence pour l'Église et pour la réforme liturgique de Vatican II.

En premier lieu, nous devons déterminer le vrai sens de cette réforme. Tout comme pour la messe tridentine, nous attirons l'attention sur l'importance d'une bonne compréhension de ce que l'on entendait par messe du pape Pie V, messe qui répondait aux souhaits des pères du Concile de Trente.

Nous devons faire remarquer à ce point de notre réflexion, que l'appellation correcte que nous pourrions donner à la messe issue du Concile Vatican est celle de «**messe de la commission liturgique post-conciliaire**». D'après la constitution de Vatican II sur la liturgie, il est clair que la volonté du Concile et la volonté de la commission liturgique ne coïncident pas souvent, **et s'opposent même de façon évidente**.

Nous allons brièvement passer en revue les principales différences entre les deux réformes liturgiques, tout comme il nous faut établir leur avantage théologique respectif.

Tout d'abord dans le contexte de l'hérésie protestante, la messe de Pie V porta l'accent sur la vérité majeure **selon laquelle la messe est un Sacrifice**, ce qui fut établi par les discussions théologiques et les réglementations spécifiques du Concile. **La messe de Paul VI** (ainsi appelée parce que la commission liturgique chargée de la réforme après Vatican II a travaillé sous la responsabilité définitive du Pape) met plutôt en lumière **l'aspect général de la messe, à savoir la Communion; ce qui a pour résultat de transformer le Sacrifice en ce qu'il est permis d'appeler un repas**. La place importante accordée aux lectures et à la prédication dans la nouvelle messe, la possibilité même laissée au prêtre d'ajouter des explications et propos personnels, est une réflexion de plus sur ce qu'il est légitime d'appeler **une adaptation à l'idée protestante du culte...**

Le philosophe français Jean Guitton dit que **le pape Paul VI lui confia que c'était dans son intention à lui d'assimiler autant que possible la nouvelle liturgie catholique au culte protestant**. Évidemment, il faut vérifier le sens véritable de cette remarque, puisque tout l'enseignement de Paul VI fait preuve de son absolue orthodoxie – tout particulièrement son excellente encyclique de 1965 sur l'Eucharistie, *Mysterium Fidei*, publiée avant la clôture du Concile, ainsi que le *Credo du Peuple de Dieu*. **Alors comment expliquer cette déclaration contraire ?**

Poursuivons notre propos et essayons de comprendre la nouvelle position de l'autel et du prêtre. Selon les études tout à fait fondées de Mgr Klaus Gamber sur la place de l'autel dans les anciennes basiliques romaines et autres, le critère de l'ancienne position n'était pas que l'autel doit être placé dos à l'assemblée des fidèles, mais qu'il doit plutôt être tourné vers l'orient, symbole du soleil levant que représente le Christ, Celui que nous devons adorer. La toute nouvelle place de l'autel, ainsi que la position du prêtre face à l'assemblée – interdite autrefois – deviennent aujourd'hui le signe **d'une messe conçue comme réunion de la communauté**.

Par ailleurs, dans l'ancienne liturgie, le Canon est le **centre de la messe**, comprise comme un Sacrifice. Selon l'attestation du Concile de Trente, le Canon se réfère lui-même à la tradition des apôtres; il a été substantiellement

complété au temps de Grégoire le Grand, en l'an 600. L'Église romaine n'avait jamais eu d'autres Canons. Le passage même du *mysterium fidei* dans la Consécration est de façon évidente, l'apport explicite d'Innocent III lors de l'intronisation de l'archevêque de Lyon. Je ne sais si la plupart des réformateurs de la liturgie connaissent ce fait. **Saint Thomas d'Aquin consacre tout un article pour justifier ce *mysterium fidei*.** Et le Concile de Florence confirma explicitement le *mysterium fidei dans la forme de la Consécration*.

De nos jours, le *mysterium fidei* a été éliminé des paroles de la Consécration dans la nouvelle liturgie. Pourquoi donc ? La permission a également été donnée de dire **d'autres Canons. Le second Canon – qui ne mentionne pas le caractère sacrificiel de la messe** – a sans doute le mérite d'être le plus court, mais il a, de fait, supplanté partout l'ancien Canon romain. C'est ainsi que nous avons perdu le sens théologique profond donné par le Concile de Trente.

Le mystère du Sacrifice divin est actualisé dans tout rite, même si cela se fait de différentes façons. Dans le cas de la messe latine, le Concile de Trente attire l'attention sur la lecture silencieuse du Canon en latin. Chose qui est abandonnée dans la proclamation à voix haute dans la nouvelle messe.

En troisième lieu, **la réforme qui a suivi Vatican II a détruit ou changé la richesse de nombreux symboles liturgiques** (même si le sens de ces symboles a été conservé dans les rites orientaux). Le Concile de Trente avait souligné l'importance de ce symbolisme...

Même un célèbre psychanalyste athée a déploré ce fait, en nommant le second Concile du Vatican, le «*Concile des Comptables*».

La messe vulgarisée

La réforme liturgique a totalement détruit un principe théologique qui, pourtant, a été affirmé, et par le Concile de Trente, et par le second Concile du Vatican après une longue et sérieuse discussion (j'y assistais et je peux confirmer que la constitution conciliaire l'a clairement et substantiellement réaffirmé dans le texte final). **Ce principe est que la langue latine doit être conservée dans le rite latin.** Tout comme le permettait le Concile de Trente, la langue vernaculaire n'a été admise par les pères conciliaires de Vatican II que comme une exception.

Mais dans la réforme de Paul VI, l'exception est devenue une exclusivité. Les raisons théologiques du maintien du latin pour la messe, statuée par les deux Conciles, nous paraissent bien justifiées lorsque nous voyons les conséquences de l'utilisation exclusive de la langue vernaculaire introduite par la réforme liturgique. La messe elle-même a souvent été vulgarisée par l'emploi du vernaculaire, et **de très sérieuses incompréhensions et erreurs doctrinales sont le résultat de la traduction du texte original latin.**

En outre, il n'était pas permis autrefois d'employer la langue vernaculaire pour les personnes qui étaient non seulement illétrées mais également totalement étrangères les unes aux autres. De nos jours, les différents dialectes et langues des catholiques de tribus et nations diverses, peu-

vent être utilisés pour le culte, et nous vivons dans un monde qui devient de jour en jour plus étroit : **cette Babel de cultes publics** a pour résultat **la perte de l'unité externe** au sein de l'Église catholique, présente pourtant autrefois dans le monde entier, l'Église étant unifiée en une voix commune. Par ailleurs, cette situation est devenue bien des fois la cause d'une désunion interne au sein même de la messe, laquelle devrait être l'esprit et le centre de la concorde externe et interne des catholiques partout dans le monde. **Les exemples de désunion due à l'usage de la langue vulgaire abondent.**

Ajoutons une autre considération... Jadis, chaque prêtre du monde entier pouvait dire la messe en latin pour toutes les communautés, et tous les prêtres comprenaient le latin. Malheureusement, de nos jours, aucun prêtre ne peut dire la messe pour tous les peuples ensemble. **Nous devons admettre qu'en quelques décennies, après la réforme de la langue liturgique, nous avons perdu cette possibilité de chanter ensemble**, même dans les grands rassemblements, comme les conférences eucharistiques, ou bien dans **les rencontres avec le Pape**, lui qui est le centre de l'unité de l'Église. **Nous ne pouvons plus prier et chanter ensemble.**

En fin de compte, à la lumière du Concile de Trente, nous devons considérer avec gravité l'attitude des ministres sacrés – le Concile a souligné combien l'attitude des ministres sacrés est profondément reliée au ministère sacré. La bonne attitude cléricale, l'habit, le maintient, le comportement encouragent les gens à suivre ce que disent et enseignent **les ministres du culte**. Malheureusement, **l'attitude déplorable de nombreux clercs** fait souvent oublier la différence entre le ministre sacré et les laïcs, et accentue la différence entre le ministre sacré et *l'alter Christus*.

Pour résumer nos réflexions, nous pouvons dire que les bienfaits théologiques de la messe tridentine correspondent aux déficiences théologiques de la messe issue de Vatican II. Pour cette raison, les «fidèles du Christ» de la tradition théologique doivent continuer à faire part, dans un esprit d'obéissance aux supérieurs légitimes, de leur désir fondé et de leur préférence pastorale pour la messe tridentine.

Le Pape Paul VI a-t-il vraiment interdit l'ancienne messe ?

Cardinal Stickler – La réponse donnée par huit (des neufs cardinaux réunis par Jean-Paul II en 1986 sur cette question) était que : **non, la messe de saint Pie V n'a jamais été supprimée** (...) Il y eut une autre question fort intéressante : «*Un évêque peut-il interdire de nos jours à un prêtre en situation régulière de célébrer une messe tridentine ?*» Les neufs cardinaux ont été *unanimes* pour dire **qu'aucun évêque n'avait le droit d'interdire à un prêtre catholique de dire la messe tridentine**. Il n'y a aucune interdiction officielle, et je pense que le Pape ne décrétera aucune interdiction officielle.

(Extrait de l'entretien avec le cardinal Stickler publié dans *The Latin Mass*. Traduit de l'anglais)

1) The Latin Mass : Box 255, Harrison, NY 10528, USA